

**Compte rendu des décisions prises lors de la
45^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 06 mai 2019**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 44^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 44^{ème} séance du Conseil Municipal</p>																																								
2	Décide à l'unanimité	<p><u>Décision modificative – indemnité de sinistre</u></p> <p>- d'inscrire par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Date des sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Service Gestion.</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bris de glace Moulin de la Blies Sinistre n° 17.19</td> <td>20/02/2019</td> <td>1 344,00 €</td> <td>011 / 314</td> <td>615221</td> <td>MUSE</td> <td>1 344,00 €</td> <td>75888</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="4">Total :</td> <td align="right" colspan="4">1 344,00 €</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="4"></td> <td align="right" colspan="4">Total :</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="4"></td> <td align="right" colspan="4">1 344,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	Bris de glace Moulin de la Blies Sinistre n° 17.19	20/02/2019	1 344,00 €	011 / 314	615221	MUSE	1 344,00 €	75888	Total :				1 344,00 €								Total :								1 344,00 €			
Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette																																			
Bris de glace Moulin de la Blies Sinistre n° 17.19	20/02/2019	1 344,00 €	011 / 314	615221	MUSE	1 344,00 €	75888																																			
Total :				1 344,00 €																																						
				Total :																																						
				1 344,00 €																																						
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature d'une convention d'occupation d'un local – ITEP de Sarreguemines</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'une salle de classe au sein de l'école du Blauberg située 48 rue de Hambach à Sarreguemines.</p>																																								
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Concession de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire de Sarreguemines – attribution</u></p> <p>- d'approuver le choix de l'association départementale des Francas de Meurthe et Moselle en qualité de délégataire du service public pour la gestion des accueils périscolaire et extrascolaire</p> <p>- d'approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes qui débutera le 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 5 ans</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec cette association et les actes afférents.</p>																																								
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature de la charte d'engagement Moselle Jeunesse avec le Conseil Départemental de la Moselle</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement Moselle Jeunesse avec le Conseil Départemental de la Moselle</p>																																								
6	Décide sous une opposition	<p><u>Frais de mission, indemnités kilométriques et nuitées</u></p> <p>- d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2019 les nouveaux taux comme indiqué dans les tableaux ci-dessous,</p>																																								

Taux des Indemnités Kilométriques (Arrêté du 26/02/2019)

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Au-delà de 10000 km
5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Taux des Indemnités de Mission (Arrêté du 26/02/2019)

	Taux de base	Métropole du Grand Paris et villes > 200 000 hab.	Commune de Paris
Indemnité de Repas	15.25 €	15.25 €	15.25 €
Indemnité de Nuitée	70.00 €	90.00 €	110.00 €
Indemnité Journalière (1 nuitée + 2 repas)	100.50 €	120.50 €	140.50 €

7

Décide à l'unanimitéAdhésion à la marque « Lorraine vous révéler »

- d'approuver le contrat de partenariat en vue de l'adhésion des Musées de Sarreguemines à la marque « Lorraine, vous révéler »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de partenariat.

8

Décide à l'unanimitéAdhésion au dispositif « Accueil Vélo en Moselle »

- d'approuver la demande d'adhésion des Musées de Sarreguemines au dispositif « Accueil Vélo Moselle »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier d'adhésion

9

Décide à l'unanimitéDon de biens figurant à l'inventaire

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire don de ces vitrines à des structures associatives et culturelles locales.

10

Décide à l'unanimitéConvention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Sarreguemines et la SPA pour la stérilisation de chats libres.

11

Décide à l'unanimitéCession de l'immeuble communal, sis 10B rue Lamartine à Sarreguemines, aux époux ZIRGER Michel

- de céder, à l'état occupé, l'immeuble communal, situé 10 B rue Lamartine et cadastré Section 23, N° 566/40 d'une contenance de 7,80 ares, aux époux ZIRGER Michel, domiciliés 10 B rue Lamartine à Sarreguemines (57200) ou à toute autre SCI familiale qu'ils décideraient de constituer, pour un montant de 140 000 €,
- de laisser l'ensemble des frais d'acte et de notaire qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,
- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

12

Décide à l'unanimitéUsage du droit de priorité par la Commune de Sarreguemines portant sur le terrain de l'usine de traitement des eaux – 41 rue Poincaré, cadastré section n°22, N°167 de 6.71 ares

- d'exercer le droit de priorité dont la commune de Sarreguemines est titulaire et d'acquérir le bien immobilier, cadastré section 22 n° 167 d'une contenance de 6.71 ares (constituant le terrain d'assiette

		<p>de la station de traitement des eaux potables de la Ville) sis 41 rue Poincaré, appartenant à l'Etat, moyennant le prix fixé par France Domaine, à savoir 40 000 €,</p> <p>- les crédits nécessaires à cette acquisition (y compris frais d'actes et de notaire), sont inscrits au budget général en dépenses comme suit : Chapitre 21 – 518 – 2138 - 23FO</p> <p>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</p>																																
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Superficie</th> <th>Acquéreurs</th> <th>Prix TTC de vente</th> <th>Dont TVA sur la marge</th> <th>Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26</td> <td>76</td> <td>178/19</td> <td>439 m²</td> <td>M. KABAYEL Emrah</td> <td>38 193,00 €</td> <td>4 957,83 €</td> <td>En remplacement de l'indivision KABAYEL, YÜCE et BAYRAK - YAVUZ</td> </tr> <tr> <td>38</td> <td>76</td> <td>190/19</td> <td>767 m²</td> <td>Consorts GUMUS Ali</td> <td>66 729,00 €</td> <td>8 662,09 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;"><i>Total pour mémoire :</i></td> <td>104 922,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.</p>	Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	Observations	26	76	178/19	439 m ²	M. KABAYEL Emrah	38 193,00 €	4 957,83 €	En remplacement de l'indivision KABAYEL, YÜCE et BAYRAK - YAVUZ	38	76	190/19	767 m ²	Consorts GUMUS Ali	66 729,00 €	8 662,09 €		<i>Total pour mémoire :</i>					104 922,00 €		
Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	Observations																											
26	76	178/19	439 m ²	M. KABAYEL Emrah	38 193,00 €	4 957,83 €	En remplacement de l'indivision KABAYEL, YÜCE et BAYRAK - YAVUZ																											
38	76	190/19	767 m ²	Consorts GUMUS Ali	66 729,00 €	8 662,09 €																												
<i>Total pour mémoire :</i>					104 922,00 €																													
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Cession de la résidence Lydie Gougenheim au Groupement de Coopération Médico-Social « 3S » (GCMS 3 S)</u></p> <p>- de confirmer la cession de la Résidence Lydie Gougenheim, foyer d'hébergement pour handicapés adultes, située 18 rue du Maréchal Joffre et cadastrée Section 10, N°0362, au Groupement de Coopération Médico-Social « 3S », domicilié 105 rue de la Montagne à Sarreguemines (57200), moyennant le minimum de perception, à savoir la somme de 25 €,</p> <p>- de prendre acte que cette cession intervient en exécution de la promesse de vente unilatérale attachée à la convention de location conclue le 18 octobre 1994,</p> <p>- de prendre acte que la provision constituée pour grosses réparations est soldée,</p> <p>- de laisser l'ensemble des frais d'acte et de notaire qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,</p> <p>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</p>																																
15	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communications(s)</u></p> <p>- des renoncations à l'exercice du droit de préemption.</p>																																
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Divers</u> - dénomination de la Maison de Quartier Rive Droite/Centre Socioculturel</p> <p>de dénommer la Maison de Quartier Rive Droite/Centre Socioculturel, sise impasse Nicolas Rohr, « Espace Rive Droite ».</p>																																

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services


Céleste LETT

Maire

1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

Sarreguemines Confluences

Président de la Fédération Départementale

des Maires de Moselle

Député Honoraire